



## GARDE DE L'ÉLÈVE

Il est important de remplir cette section peu importe si l'élève vit ou non avec les deux parents / tuteurs. Il arrive parfois qu'un enfant soit protégé par une ordonnance d'un tribunal. S'il y a une ordonnance d'un tribunal ou tout autre document légal portant sur la garde ou la tutelle de l'élève, vous devez en remettre une copie à l'école.

Indiquer avec qui l'élève demeure (cochez les options s'appliquant à sa situation)

<input type="checkbox"/>	Les deux parents	<input type="checkbox"/>	La mère seulement	<input type="checkbox"/>	Le père seulement
<input type="checkbox"/>	Garde partagée	<input type="checkbox"/>	Tuteur/tutrice	<input type="checkbox"/>	Vit seul(e) – élève indépendant
<input type="checkbox"/>	Autre, spécifiez _____				

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro d'assurance maladie - Alberta Health Care ou autre (copie de la carte requise) \_\_\_\_\_

Maladie ou condition médicale à souligner

<input type="checkbox"/>	Allergies, précisez _____	<input type="checkbox"/>	Troubles du langage/parole, précisez _____
<input type="checkbox"/>	Diabète	<input type="checkbox"/>	Épilepsie
<input type="checkbox"/>	Maladie cardiaque	<input type="checkbox"/>	Hémophilie
<input type="checkbox"/>	Appareil auditif	<input type="checkbox"/>	Lunettes ou verres de contact
<input type="checkbox"/>	Asthme	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez _____

Médicament pris régulièrement, indiquez le nom et la fréquence \_\_\_\_\_

## CORRESPONDANCE

Certains documents (lettres, circulaires, dépliants, etc.) peuvent être disponibles en anglais aux parents anglo-dominants ou non parlant français s'ils en font la demande dans le formulaire d'inscription de leur(s) enfant(s).

Je désire les recevoir en anglais.  Oui  Non

## STATUT D'ÉLÈVE INDÉPENDANT

Selon la Loi scolaire de l'Alberta (*School Act*), un élève indépendant est **1)** âgé de 18 ans et plus **ou 2)** âgé de 16 ans ou plus **ET a)** vit seul de façon autonome **ou b)** est une partie d'une entente signée conformément à l'article 57.2 du *Child, Youth and Family Enhancement Act*.

L'élève réclame-t-il le « statut d'élève indépendant » tel que définit dans l'**Article 1(1)(m)** du *School Act*?  Oui  Non

## STATUT D'AUTOCHTONE

Le ministère de l'Éducation recueille ces renseignements personnels en vertu de l'article 33 (c) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels parce que ceux-ci sont nécessaires à la réalisation de son mandat et de ses responsabilités d'assurer la réussite des apprenants autochtones. Pour tout renseignement ou question relative à la collecte de ces données, communiquez avec *First Nations, Metis and Inuit Services Branch, Alberta Education* 9<sup>e</sup> étage, 44 Capital Boulevard 10044 – 108<sup>e</sup> Rue Edmonton (AB) T5J 5E6 ou 780 427-8501.

Si vous désirez déclarer que vous êtes une personne autochtone, veuillez cocher la case appropriée

<input type="checkbox"/>	Indien ou Indienne inscrit(e) / Premières nations	<input type="checkbox"/>	Métis ou Métisse
<input type="checkbox"/>	Indien ou Indienne non inscrit(e) / Premières nations	<input type="checkbox"/>	Inuit

**RENSEIGNEMENTS – MÈRE / TUTRICE**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Pays d'origine \_\_\_\_\_

Citoyenneté \_\_\_\_\_

Habitez-vous avec l'élève?  Oui Non  Garde partagéeSi non, quelle est votre adresse? \_\_\_\_\_  
Numéro Rue App. Ville/village Province Pays Code postal

Téléphone (maison) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (bureau) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (cellulaire) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS – PÈRE / TUTEUR**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Pays d'origine \_\_\_\_\_

Citoyenneté \_\_\_\_\_

Habitez-vous avec l'élève?  Oui Non  Garde partagéeSi non, quelle est votre adresse? \_\_\_\_\_  
Numéro Rue App. Ville/village Province Pays Code postal

Téléphone (maison) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (bureau) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (cellulaire) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**AUTRE CONTACT**

Nom \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone (bureau) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Lien avec l'élève, précisez \_\_\_\_\_

Téléphone (cellulaire) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION**

J'accepte la philosophie, les politiques et les règlements du Conseil scolaire Centre-Nord. Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais, exacts et complets. J'ai également pris connaissance avec mon enfant des annexes 1 et 2 et en accepte les conditions. Je confirme mon autorisation en cochant les cases suivantes :

 Annexe 1  Annexe 2

L'école m'a informé que le Conseil gère des écoles publiques et des écoles catholiques francophones à Edmonton. \_\_\_Oui \_\_\_Non

\_\_\_\_\_  
Date\_\_\_\_\_  
Signature (parent / tuteur ou élève indépendant)

**IMPORTANT – Ne pas oublier de joindre à ce formulaire tout certificat de naissance, carnet de vaccination, carte d'assurance maladie, passeport/visa, arrêt d'adoption, ordonnance portant sur la garde de l'enfant et/ou autre document officiel confirmant le nom, la date de naissance, la citoyenneté, la résidence permanente ou le statut d'immigration de l'enfant.**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**Réservé à l'école – numéro d'immatriculation de l'élève (*Alberta Education*) : \_\_\_\_\_**Admissibilité selon l'article 23 de la Charte des droits**

Oui

Non

*Un élève est admissible à l'enseignement en français si le français est la langue maternelle, et encore comprise, de l'un ou l'autre de ses parents ou si l'un des parents a reçu son instruction au primaire en français au Canada ou si un de ses frères et sœurs reçoit ou a reçu son instruction en français au Canada.*

**Formulaire non ayant droit attaché**

Oui

Non

**Documents reçus :**

Certificat de naissance

Carnet de vaccination (santé)

Arrêt d'adoption

Passeport

Numéro de visa

Document légal pour garde de l'élève

Carte de citoyenneté

Carte de résident permanent

Carte d'assurance maladie

Dernier bulletin scolaire

Dossier de l'élève

### LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998, tous les conseils scolaires de l'Alberta sont assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPP). Cette loi définit les politiques et les règlements concernant la collecte, l'utilisation, la protection et la diffusion des renseignements personnels qui ne sont pas permises selon la Loi scolaire de l'Alberta.

Les renseignements personnels recueillis dans le formulaire d'inscription de l'élève permettent au Conseil d'offrir des services et des programmes éducatifs et d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire. Cette information sera utilisée dans les circonstances suivantes :

- L'utilisation du nom de l'élève, de photos et de commentaires dans le bulletin de l'école, l'annuaire ou le livre des finissants ou toute autre publication de l'école ou du Conseil
- Le tournage de vidéos ou la prise de photos individuelles, de classe, d'équipe ou de club à des fins scolaires
- La prise de photos ou le tournage de vidéos, par les médias, d'activités de classe ou d'école où les élèves ne sont pas identifiés par leur nom ou interviewés
- L'utilisation du nom de l'élève, de son niveau, de sa photo dans des activités organisées par l'école qui ont trait à l'athlétisme, aux beaux-arts ou aux célébrations
- L'utilisation du nom de l'élève et de sa date de naissance pour célébrer son anniversaire
- L'inscription du nom de l'élève sur un tableau ou un œuvre exposé dans une école, au Conseil ou lors d'une exposition organisée dans la communauté par l'école ou le Conseil
- Le partage de l'information avec les autorités régionales de santé pour les besoins de vaccination et de soins de santé
- L'utilisation du nom de l'élève pour le tableau d'honneur, lors des cérémonies de remise de diplômes, pour les bourses ou autres reconnaissances du Conseil
- L'utilisation du nom de l'élève et des renseignements scolaires nécessaires pour déterminer l'admissibilité ou la pertinence des bourses, des reconnaissances provinciales ou fédérales ou tout autre type de reconnaissance dans le cas où le Conseil en ferait la demande pour l'élève
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour vérifier les absences
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour des questions de transport scolaire et des procédures d'urgence
- La divulgation de l'information en cas de besoin au sujet des élèves qui ont des conditions médicales sérieuses ou extrêmement graves
- La diffusion du nom de l'élève, des personnes responsables, des numéros de téléphone et des adresses au Conseil d'école pour des questions de communication

Dans le cas d'une activité qui n'est pas incluse dans cette liste et qui nécessiterait votre consentement pour la publication des renseignements personnels de votre enfant, un formulaire d'autorisation parentale vous sera envoyé pour signature.

### ENTENTE D'UTILISATION D'INTERNET

Pour préparer les élèves au monde dans lequel ils vivent et pour les doter des ressources et des compétences nécessaires à l'ère de l'informatique, le Conseil scolaire Centre-Nord et les écoles croient que l'accès à Internet doit faire partie intégrale de la formation des élèves.

L'utilisation d'Internet offre à l'élève de nombreux avantages :

- Accès à des sources d'information et des ressources provenant du monde entier
- Acquisition de connaissances et de compétences qui lui serviront tout au long de la vie
- Possibilité de se « rapprocher » des principaux foyers de la francophonie mondiale

Bien que les écoles utilisent un logiciel qui empêche d'accéder à des sources d'information répréhensibles, nous ne pouvons contrôler le contenu de toutes les ressources mises à notre disposition dans Internet. Par conséquent, il est important que les élèves et leurs parents soient informés des considérations éthiques liées à l'utilisation d'Internet à l'école.

#### Responsabilités des écoles

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau et l'utilisation appropriée d'Internet, les écoles s'engagent à :

- Fournir aux élèves un accès à Internet
- Offrir aux élèves une formation adéquate sur l'Internet et la façon appropriée de l'utiliser
- Rechercher des moyens permettant aux élèves d'avoir accès uniquement aux sources d'information appropriées
- S'assurer que les parents et les élèves sont informés et ont pris connaissance des droits et responsabilités des élèves
- Vérifier si le comportement des élèves et leur utilisation d'Internet sont appropriés
- Prendre, dans le cas d'abus, les mesures nécessaires conformément au code de conduite de l'école

#### Responsabilités des élèves

Dans les écoles, l'utilisation du courrier électronique est un privilège qui sera retiré aux élèves qui en abuse. Au cours de leurs recherches et de leur interaction sur le réseau, les élèves doivent :

- Respecter les règles de courtoisie et de comportements incluses dans le code de conduite des écoles lorsqu'il envoie des messages ou tout autre renseignement via Internet
- Ne pas utiliser le réseau à des fins illégales
- Respecter les attentes et les conditions d'utilisation du réseau de l'école
- Ne pas afficher, copier, enregistrer, visualiser, envoyer ou publier du matériel diffamatoire, haineux, inexact, abusif, obscène, sacrilège, menaçant, raciste, sexiste, illégal ou à caractère sexuel
- Utiliser son propre nom lors de l'envoi de messages